



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

(établi avec les données connues au 29/01/2026)

CONSEIL MUNICIPAL
du 19 février 2026

1 RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

1 RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et sera publié sur le site internet de la commune.

Contexte international et national



2 LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Equilibres incertains

L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. Les indices de climat des affaires au niveau mondial se situent à des niveaux compatibles avec une croissance plutôt soutenue, avec naturellement des disparités selon les régions du monde.

De nombreux signes d'attentisme sont perceptibles dans l'économie française. Pourtant, le 3ème trimestre 2025 a été ponctué par une éclaircie, avec une croissance du PIB en accélération et plutôt de bon niveau, avec une chute pour les estimations du 4ème trimestre 2025.

Plus largement dans la zone euro, le 3ème trimestre 2025 a été marqué par une petite croissance, avec des rythmes assez dispersés selon les pays.

L'inflation restant contenue, la BCE demeure dans une position d'attente.

- Outre-Atlantique, une des conséquences du shutdown a été l'absence de publication des indicateurs économiques habituels (sauf l'inflation). Cela a contraint la Fed à naviguer un peu à vue. Si elle a abaissé de nouveau son taux directeur en octobre, son président J. Powell s'est montré plus prudent pour l'avenir, considérant que la hausse des droits de douane pouvait encore entretenir l'inflation.
- En Chine, la croissance est restée favorable au 3ème trimestre 2025 mais des signes de fléchissement sont perceptibles. Par ailleurs, le changement de gouvernement au Japon pourrait aussi influencer sur l'orientation de la politique économique.
- Sur les marchés financiers, les investissements dans l'intelligence artificielle (IA) et les espoirs de profits que cette dernière génère se sont traduits ces derniers mois par une forte hausse des valeurs technologiques sur les marchés boursiers, surtout outre-Atlantique.

2 LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

La France connaît une nouvelle fois une période d'instabilité politique.

Le 25 août, le Premier ministre annonce la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale le 8 septembre afin de soumettre son gouvernement à un vote de confiance sur l'adoption de son plan budgétaire. L'Assemblée Nationale rejette la confiance au gouvernement.

Le Premier Ministre présente la démission de son gouvernement le 9 septembre. Ce même jour, le Président de la République nomme Sébastien Lecornu, Premier Ministre avec une nomination des membres du gouvernement le 5 octobre.

Suite aux réactions concernant la composition de son gouvernement, Sébastien Lecornu remet, le 6 octobre, la démission de son gouvernement au Président de la République. De nouveau nommé au poste de Premier Ministre le 10 octobre, Sébastien Lecornu, présente la composition de son gouvernement le 12 octobre.

Le dépôt du projet de loi de finances a lieu le 14 octobre, avec un début d'examen à l'Assemblée Nationale le 24 octobre. Suite à divers examen le projet de loi de finances n'est pas adopté (échec de la commission mixte paritaire le 19 décembre).

2 LOI SPECIALE ADOPTÉE LE 23 DECEMBRE 2025

Il s'agit d'une procédure exceptionnelle, prévue par la Constitution (article 47) et la loi organique n°2001-692 relative aux lois de finances (article 45) qui « vise à garantir le financement des dépenses publiques et la continuité des services publics, à partir du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi pour le financement de la Sécurité sociale ».

La loi spéciale contient trois articles nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics, au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

L'article premier de la loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT).

Les deuxième et troisième articles autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

2 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE NATIONAL

Au 1^{er} janvier 2025, la France comptait 68,6 millions d'habitants, soit 169 000 de plus qu'un an auparavant. L'augmentation de la population n'a jamais été aussi faible depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Le solde naturel français n'a jamais été aussi faible : en 2024, on ne compte plus que 0,2 naissance de plus que de décès pour mille habitants. Cette situation inédite depuis la guerre s'explique par une baisse continue du nombre de naissances, estimé à 661 000 en 2024 contre 833 000 en 2010.

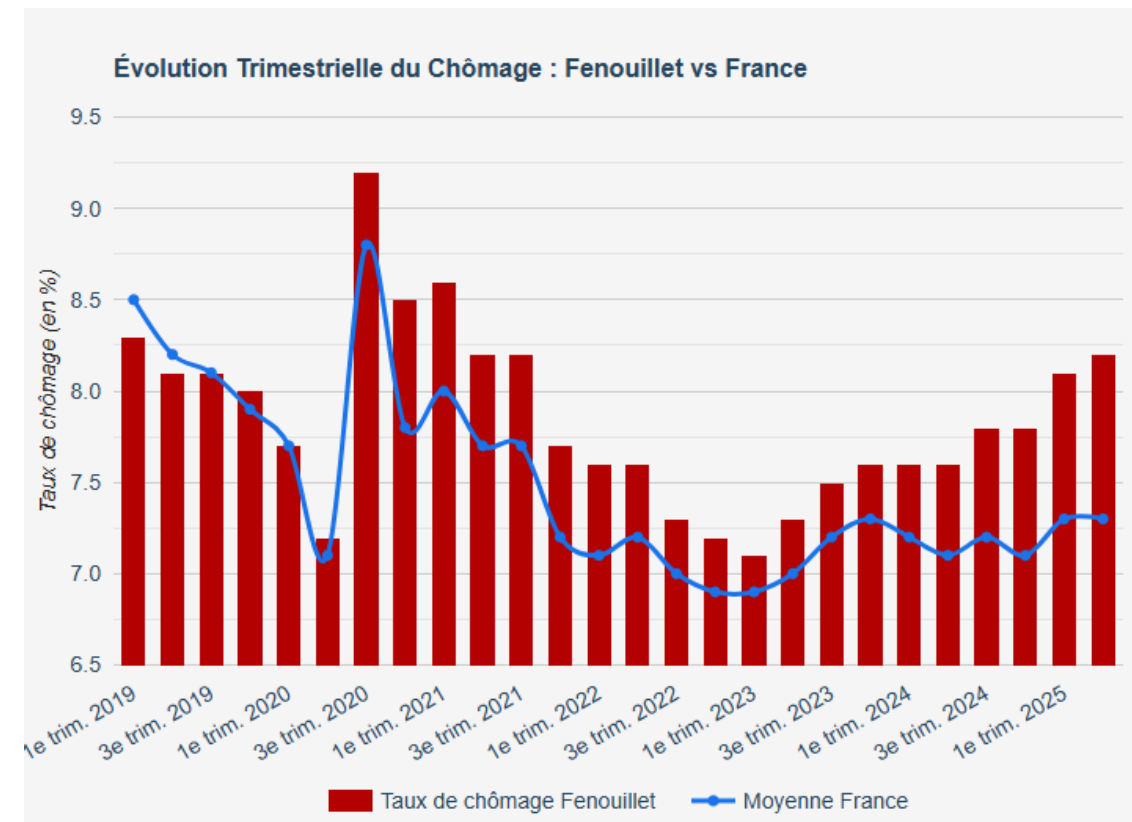
La reprise des progrès de l'espérance de vie à la naissance s'est confirmée en 2024 avec une durée de vie moyenne atteignant 80,0 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes, mais les gains restent faibles après la reprise post-Covid (+0,1 an par rapport à 2023).

2 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL

Groupe socio professionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	4 124	100,0	4 050	100,0	4 660	100,0
Agriculteurs exploitants	20	0,5	5	0,1	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	132	3,2	140	3,5	175	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	408	9,9	410	10,1	496	10,6
Professions intermédiaires	732	17,7	715	17,7	877	18,8
Employés	772	18,7	690	17,0	777	16,7
Ouvriers	536	13,0	585	14,4	531	11,4
Retraités	960	23,3	1030	25,4	1082	23,2
Autres personnes sans activité professionnelle	564	13,7	475	11,7	721	15,5

Les retraités (23%), les professions intermédiaires (18,8%), les employés (16,7%) les ouvriers (11,4%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (10,6%) et les artisans commerçants et chef d'entreprise (3,8%) constitue la majorité du tissu fiscal de la commune.

Les autres personnes sans activité représentent 15,5%. Selon les dernières données officielles du 2e trimestre 2025, le taux de Chômage dans la zone d'emploi de Fenouillet est actuellement de 8,2 % de la population active. Il était de 7,6 % l'année précédente à la même époque. Le taux de chômage sur le bassin de Fenouillet demeure toujours plus élevé que celui de la France métropolitaine, qui est de 7,3 %.



• Sources :

• Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.
ville-data.com

2 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL

La population de fenouillet en vigueur au 01/01/2026 est estimée par l'INSEE à 5 836 habitants (données de référence au 01/01/2023).

Population par tranches d'âge

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	5 170	100,0	5 070	100,0	5 727	100,0
0 à 14 ans	995	19,2	987	19,5	1 104	19,3
15 à 29 ans	962	18,6	802	15,8	991	17,3
30 à 44 ans	1 132	21,9	1 035	20,4	1 265	22,1
45 à 59 ans	1 095	21,2	1 105	21,8	1 100	19,2
60 à 74 ans	606	11,7	724	14,3	845	14,8
75 ans ou plus	380	7,4	417	8,2	422	7,4

Fenouillet est une commune résidentielle avec une population ayant augmenté de 12,96% entre 2016 et 2022.

Fenouillet est rattachée au bassin d'emploi toulousain dont 19,3 de la population a moins de 15 ans et 22,20% plus de 60 ans.

• Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Suivant les données de l'INSEE : Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,8 % en décembre 2025, après +0,9 % en novembre.

Cette légère baisse de l'inflation s'explique par un recul plus marqué des prix de l'énergie sur un an (-6,8 % après -4,6 %).

Ceux des services ralentissent légèrement (+2,1 % après +2,2 %).

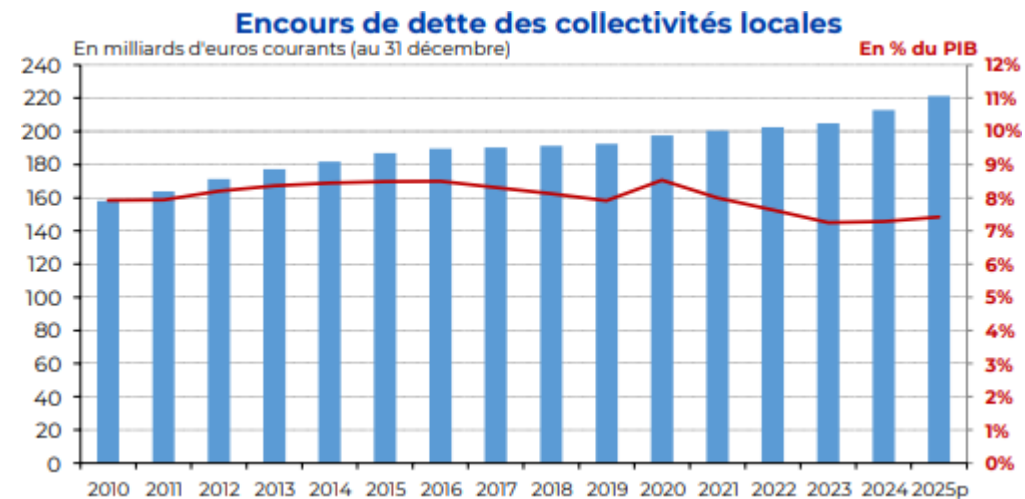
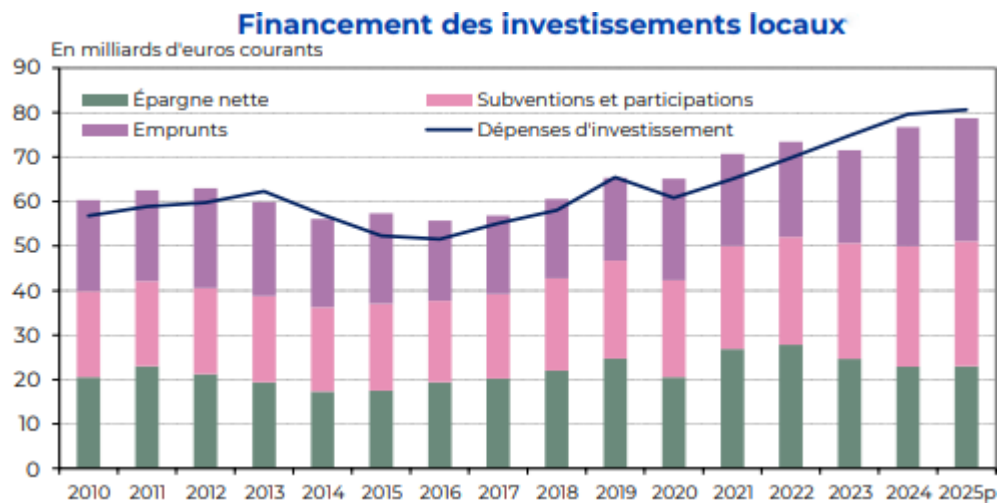
À l'inverse, les prix de l'alimentation accélèrent (+1,7 % après +1,4 %) et ceux des produits manufacturés baissent de manière moins marquée (-0,4 % après -0,6 %).

Enfin, les prix du tabac augmentent sur un an au même rythme qu'en novembre (+4,1 %).

2 LE CONTEXTE ET FINANCES LOCALES

Modifications institutionnelles	2023	2024	2025	2026
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 945	34 935	34 875	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	793	804	845	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 615	8 471	8 040	7 975
Nouveaux transferts de compétences/Modifications institutionnelles	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements.	Au 1^{er} janvier 2026 Mayotte est devenue un Département-Région (Loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte). Généralisation du Compte financier unique (CFU) et donc de l'instruction M57 avec application obligatoire dès les comptes de l'exercice 2026 (Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025).

2 LE CONTEXTE ET FINANCES LOCALES



2 LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Selon le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026, l'État met les collectivités à contribution pour aider au redressement des comptes publics. Après arbitrages parlementaires (Sénat), cet effort a été allégé à environ 2 milliards €, notamment par des modifications des prélèvements et des dotations.

Les collectivités sont appelées à contribuer significativement au redressement des finances publiques pour réduire le déficit

La ville de Fenouillet ne sera toujours pas épargnée : baisse des subventions, stabilisation du montant global de la DGF et une augmentation de la péréquation, ou encore augmentation des cotisations retraite employeur, les orientations devront prendre en comptes tous ces éléments.

2 LES MESURES ACTEES POUR 2026

- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,8%
- Hausse des cotisations patronales CNRACL +3 points (au total +12 de 2024 à 2028)
- Fraction de correction des potentiels fiscaux/financiers et de l'effort fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023, de 90 % en 2024, de 80 % en 2025, elles devraient l'être à hauteur 40 % en 2026.
- Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2025 multipliés par le coefficient de variation entre 2024 et 2025. (coefficient non connu à ce jour).
- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2025 l'ICC est de 2 056, soit une baisse de 4,1 % par rapport à l'ICC au T3 2024. En conséquence la valeur forfaitaire serait de 1011 € en Île-de-France et 892 € ailleurs.
- Annexes vertes : Aux termes de l'article 191 de la loi de finances pour 2024, à compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes des collectivités locales de plus de 3 500 habitants en M57 doivent comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présente les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France

2 LES MESURES ENVISAGEES POUR 2026

L'écèlement de la TVA aux collectivités ayant été supprimé dans la version du 15/12/2025, l'abondement devrait être assuré sur les recettes de l'État. Par ailleurs, le fonds de sauvegarde des départements serait porté à 600 M€, avec retour aux critères d'attribution appliqués en 2024

Application d'un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes en lien avec la réforme de 2021 (avec un plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement)

Renouvellement et extension du « dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales », créé en 2025

Reconduction du Dilico dans la version en date du 15 décembre 2025, il est prévu une suppression de la contribution des communes et division par 2 de celle des EPCI et des départements

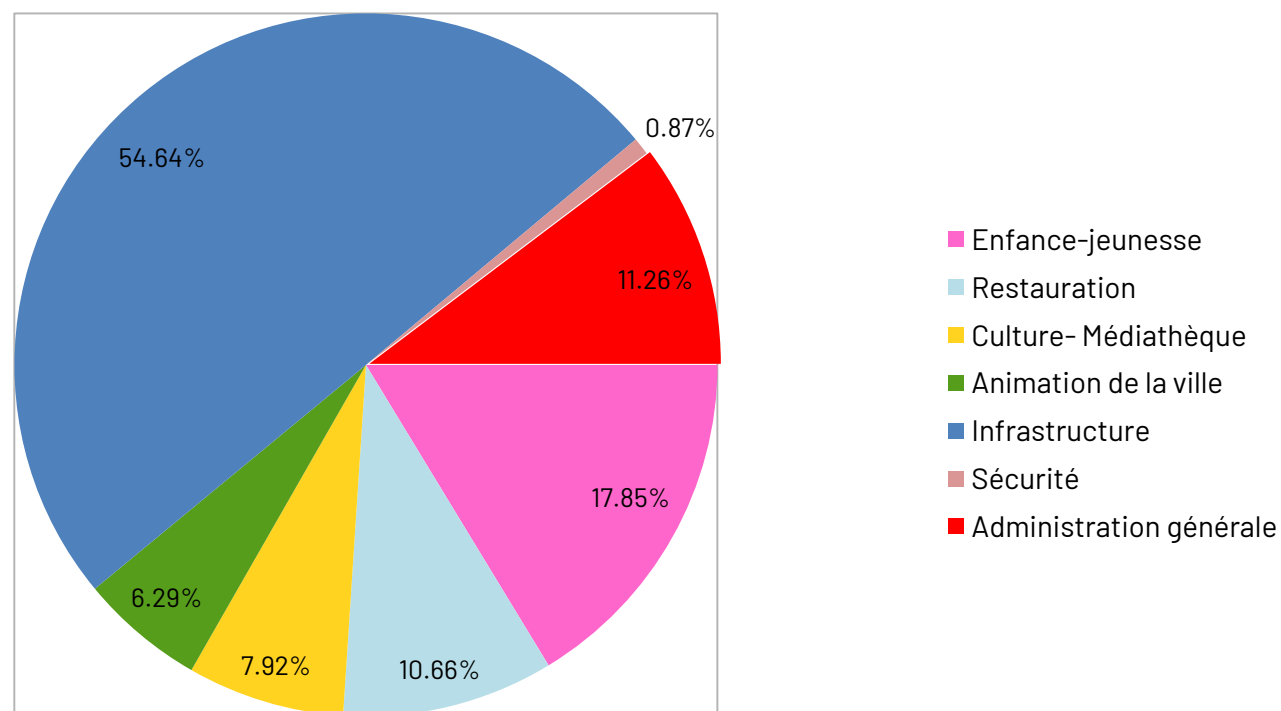
Concernant le reversement la quote-part de reversement individuel devait être plafonnée à 90 %. Pour le bloc communal les 10 % restants alimenteront chaque année le FPIC, avec un lissage sur 3 ans

FCTVA éligibilité des travaux réalisés en régie

Au niveau communal



Répartition des dépenses de fonctionnement par pôle (hors charges de personnel)

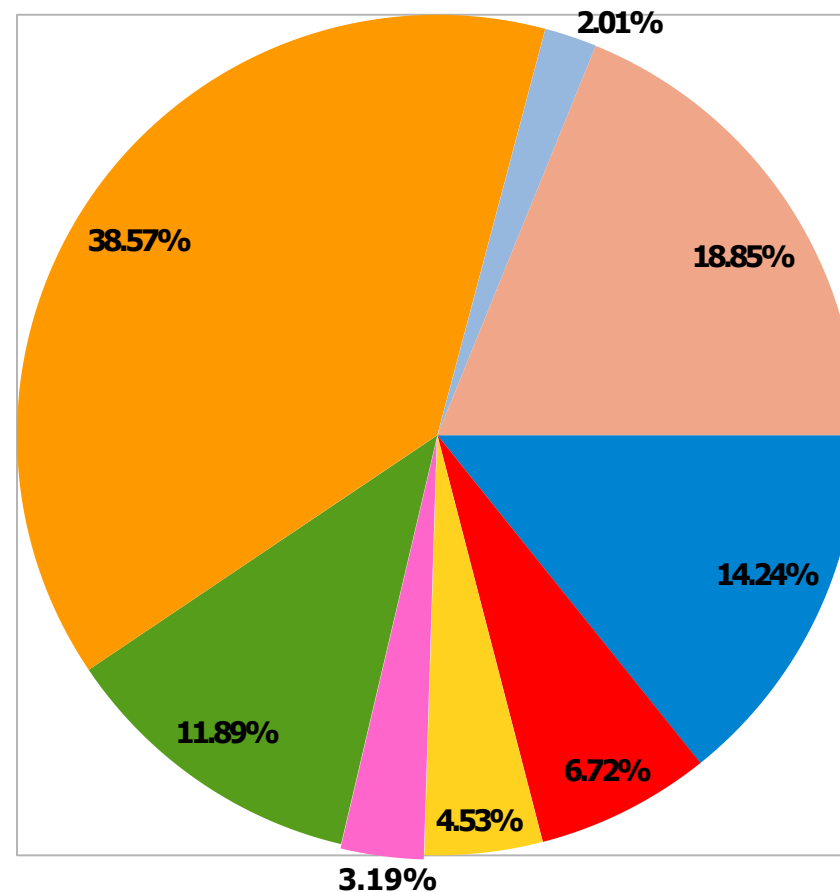
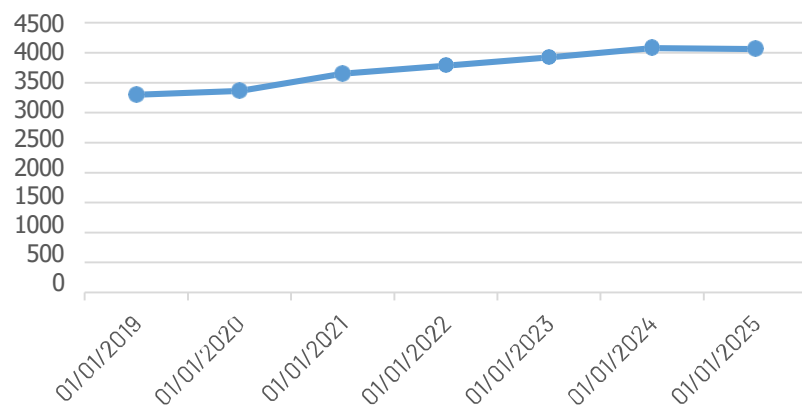


3 Bilan 2025 pour Fenouillet SECTION DE FONCTIONNEMENT

Masse salariale

Des charges de personnel
stables :
4 068 314,62 € en 2025
pour 4 083 300,14 € en 2024

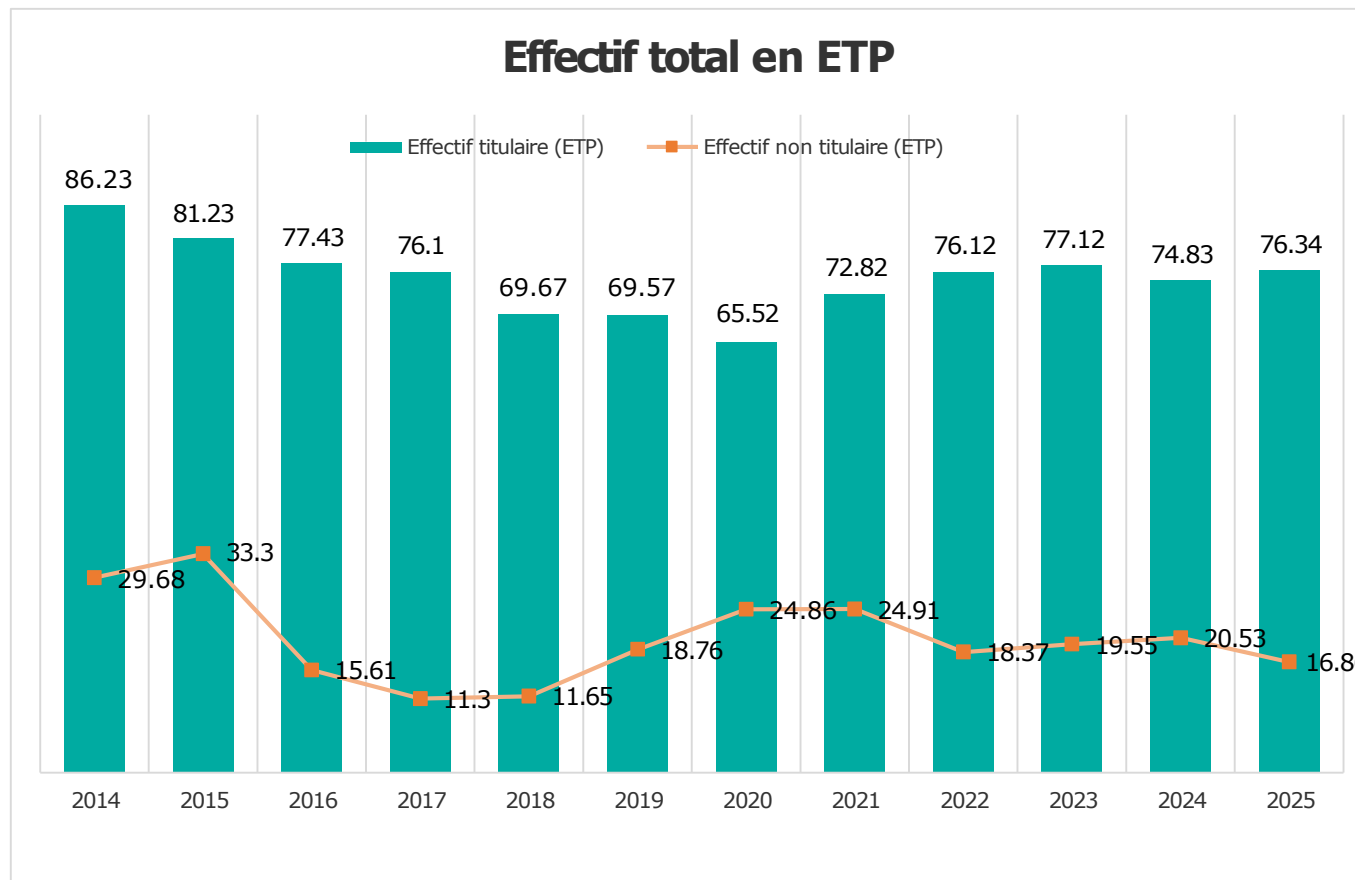
évolution de la masse salariale en k€



RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR SERVICE

- Service Administration
- Service Police Municipale
- Médiathèque
- Service Animation de la Ville
- Service Restauration
- Service Pôle Enfance-Jeunesse
- Service Sport
- Service Pôle Technique

Une stabilité dans les effectifs de la commune



Des dépenses de fonctionnement

Une gestion rigoureuse permettant de réduire les charges à caractère général

(opérations exceptionnelles de cession de terrain exclues)

	2025	pour mémoire					
		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Charges à caractères général	2 874 146.77 €	3 739 199.81 €	3 053 587.51 €	3 165 466.97 €	2 428 041.19 €	2 597 973.62 €	2 538 524.12 €
charges de personnel	4 068 314.62 €	4 083 300.14 €	3 926 411.58 €	3 902 213.68 €	3 655 433.74 €	3 368 976.64 €	3 302 611.98 €
Atténuation de produits	138 169.15 €	68 492.64 €	91 083.49 €	88 471.04 €	90 947.48 €	112 629.79 €	110 183.78 €
autres charges de gestion courante (dont CCAS)	619 301.82 €	711 471.51 €	580 961.05 €	355 992.10 €	590 198.69 €	382 674.17 €	579 694.09 €
charges financières		51 943.19 €	64 722.83 €	40 751.28 €	46 231.26 €	50 450.94 €	71 228.62 €
charges exceptionnelles		721.85 €	35 656.82 €	121 273.00 €	208 723.27 €	56 548.86 €	32 773.72 €
provisions			1815.99 €	24 566.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
transfert entre sections			197 607.02 €	220 903.47 €	151 239.84 €	692 275.62 €	125 360.76 €
total	7 699 932.36 €	8 655 129.14 €	7 951 846.29 €	7 919 638.34 €	7 170 815.47 €	7 261 529.64 €	6 760 377.07 €

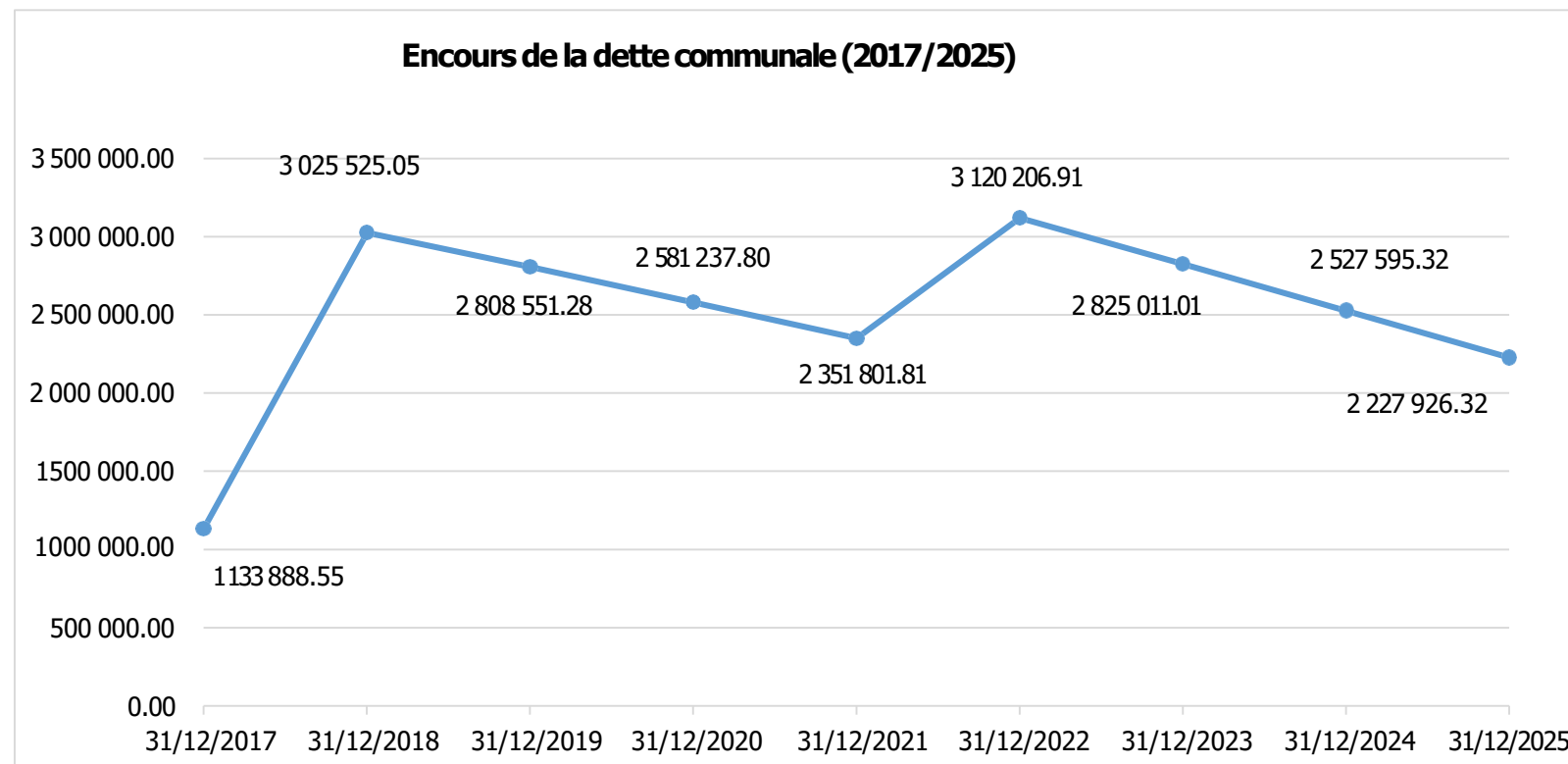
Des recettes de fonctionnement constantes (opérations exceptionnelles de cession de terrain exclues)

	2025	pour mémoire					
		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Produits des services et du domaine	564 154.59 €	710 090.21 €	646 633.20 €	612 086.89 €	500 418.69 €	394 157.21 €	640 894.77 €
Impôts et taxes hors Versement Toulouse Métropole	1 316 718.90 €	878 022.50 €	935 961.00 €	1 260 728.15 €	900 014.80 €	1 818 580.99 €	1 779 212.01 €
Toulouse Métropole (attribution compensation et dotation de solidarité)	5 440 605.00 €	5 434 199.00 €	5 418 742.00 €	5 401 402.00 €	5 394 568.00 €	4 374 522.00 €	4 372 402.00 €
Dotation de l'Etat et participation de la CAF	850 345.01 €	898 063.28 €	697 844.22 €	677 021.64 €	475 406.56 €	735 049.73 €	593 678.76 €
autres produits	325 840.33 €	427 801.40 €	349 801.40 €	277 363.40 €	226 248.20 €	131 602.67 €	183 811.73 €
total	8 497 663.83 €	8 348 176.39 €	8 048 981.82 €	8 228 602.08 €	7 496 656.25 €	7 453 912.60 €	7 569 999.27 €

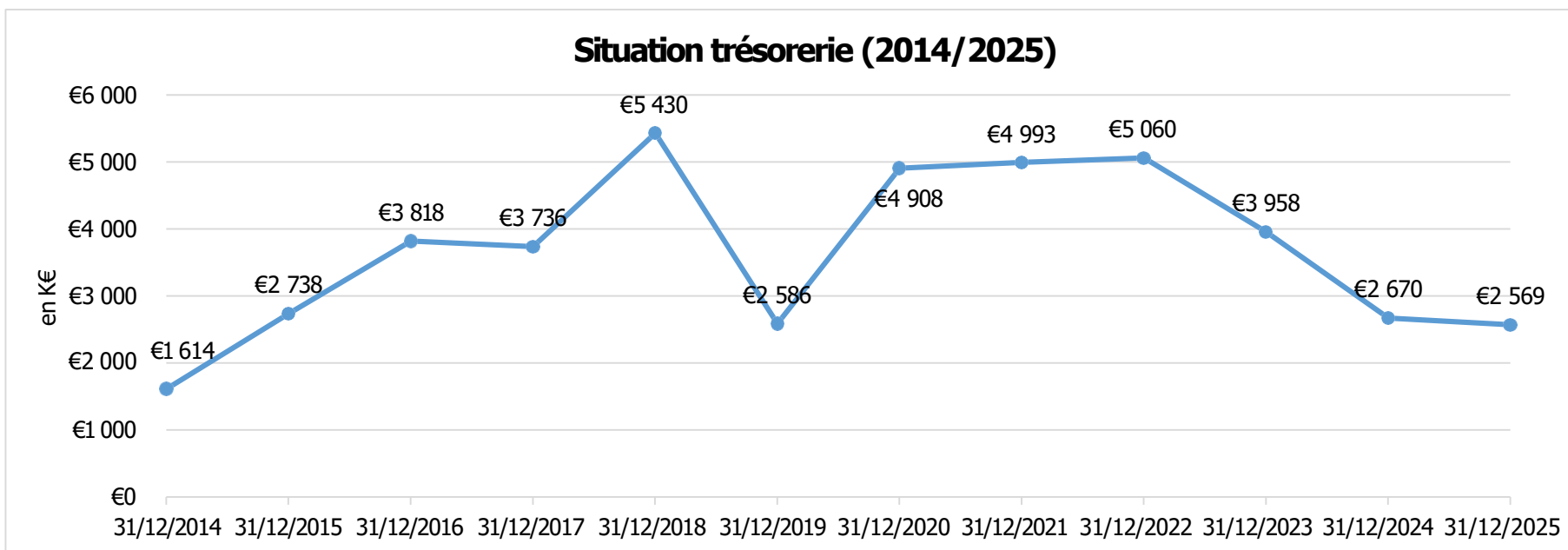
3 Bilan 2025 pour Fenouillet

Endettement au 31/12

L'encours de la dette par habitant de la commune est en dessous de la moyenne des communes de notre strate **447.92€** pour 726 € de moyenne.



Un solde de trésorerie conséquent



Un résultat de l'exercice (recettes- dépenses de fonctionnement de l'année 2025) à hauteur de **545 805,99 €** permettant un résultat de fonctionnement globalisé de 2 373 489,31 €.
Ce solde pourra être affecté à la section d'investissement afin de financer les projets du mandat.

	2025	2024
fonctionnement	2 373 489,31 €	2 187 684.12 €
investissement	7 205,69 €	-66 324.66 €
globalisé	2 380 695,00 €	2 121 359.46 €

3 Fiscalité 2025

Le taux de la taxe foncière de la ville de Fenouillet reste le taux le plus faible de Toulouse Métropole.

La moyenne des communes du département est à 50,07%

Commune de TM	Taux d'imposition 2025		
		Bruguières	39.42%
Fenouillet	23,68 %	Castelginest	39.45%
Pin Balma	25.02%	Villeneuve Tolosane	40.48%
Flourens	25.54%	Fonbeauzard	40.87%
Beaupuy	27.59%	Cornebarieu	41.66%
Mondouzil	28.45%	Colomiers	41.75%
Balma	29.48%	Saint Orens	41.76%
Quint-Fonsegrives	32.72%	Gagnac	42.00%
Saint Jean	33.02%	Beauzelle	42.77%
Union (L)	33.99%	Aussonne	43.79%
Lespinasse	34.65%	Aigrefeuille	44,44%
Toulouse	35.35%	Gratentour	44.90%
Saint Alban	35.50%	Mondonville	45.00%
Montrabe	37.05%	Aucamville	45.05%
Drémil-Lafage	37.09%	Cugnaux	46.37%
Pibrac	37.66%	Tournefeuille	47.65%
Seilh	37.81%	Blagnac	51.00%
Brax	38.78%	Launaguet	53.00%
Mons	39.28%	Saint Jory	56.60%

4 Stratégie financière de la commune : les grands équilibres du BP 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses de fonctionnement doivent continuer à être maîtrisées tout en prenant en compte l'évolution des prix et des prestataires impactant fortement le budget de la commune.

La municipalité maintient sa volonté d'offrir des services à la population et recherche des axes afin de minimiser leurs coûts. Il est prévu d'axer les financements sur la rénovation, la sécurisation et l'accessibilité des bâtiments.

La commune a la volonté de poursuivre ses actions en matière d'économie.

En matière d'environnement, des actions d'entretien et de fleurissement économes seront poursuivies.

En matière de ressources humaines, les effectifs resteront constants et les charges de personnel sont estimées à 4 717 000 € l'augmentation prenant en compte l'évolution des carrières (avancement de grade ou d'échelon), l'augmentation de 3 points de la cotisation retraite des agents titulaires, et l'augmentation de l'indice et l'augmentation de la cotisation assurance du personnel.

Le soutien à l'activité associative de la commune reste une priorité, néanmoins au-delà du soutien financier par le biais des subventions, la commune tient à accompagner les associations en proposant des locaux adaptés à chaque pratique et rénovés pour permettre l'exercice de l'activité en toute sécurité.

Le chapitre 65 prendra également en compte la participation du CCAS pour un montant proche de 140 000€ permettant de financer les actions de solidarité de la commune.

La priorité de la municipalité en 2026 sera en faveur de l'enfance: continuer ses actions en matière d'inclusion, maintenir un accueil de qualité avec des équipes diplômées et formées pour toutes tranches d'âge, donner à tous un accès à une alimentation de qualité quelque soit les ressources de la famille.

4 Stratégie financière de la commune : les grands équilibres du BP 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

En matière de recettes de fonctionnement, il convient de rester prudent en matière de prévisions budgétaires des diverses dotations ou des prestations des services car les effets du projet de loi de finances ne sont à ce jour pas totalement mesurés.

Cette année, il est prévu de maintenir la tarification sociale à 1 euro à la restauration scolaire, d'autant plus que cette baisse pour les familles est compensée par une subvention de l'Etat.

En matière de fiscalité, la commune ne devrait pas être impactée par le Dilico Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) car il serait abandonné pour les communes (pour rappel 70 000€ de prélèvement en 2025.)

Les recettes de fonctionnement de la commune restent pour plus de la moitié basées sur l'attribution de compensation versée par Toulouse Métropole. Cette participation est figée à **5 353 490 €** par an.

En 2026, aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue.

	Taux 2026 prévisionnel
taxe foncière sur propriétés bâties	23.68
taxe foncière sur propriétés non bâties	52.32
taxe habitation	5.51

4 Stratégie financière de la commune : le BP 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

La ville de Fenouillet a établi un plan guide , dans le cadre d'une approche globale de l'aménagement de son territoire.

Ce plan guide a été élaboré en concertation avec les élus et les habitants et en cohérence avec les grands projets de la Métropole. La revalorisation foncière de l'ancien stade honneur est apparu comme une priorité en intégrant 4 entités : Une maison partagée senior, un pôle de proximité, un habitat inclusif et un poumon vert. La réalisation de la maison partagée seniors sera portée en 2026 par un opérateur indépendant.

La collectivité portera pour sa part la réalisation du pôle de proximité permettant de développer les actions de parentalité. Ce programme répondra aux attentes des habitants, afin de permettre de renforcer l'accompagnement social des personnes en situation de fragilité et promouvoir le lien social au travers d'animations et de projets collectifs, intergénérationnels. Vu l'élargissement des missions de ce bâtiment, il est susceptible d'être financé pour grande partie par l'aide des partenaires institutionnels de la commune.

Sur le patrimoine communal, des travaux de rénovation énergétique seront programmés à compter de 2026 avec des travaux sur le bâtiment de l'hôtel de ville : remplacement des menuiseries extérieures et la reprise du réseau du chauffage. Ces travaux seront financés grâce à des subventions en cours de dépôt ou déjà accordées notamment celle du conseil départemental et toulouse métropole.

5 Glossaire

AE : Autorisation Engagement
BCE / Banque Centrale Européenne
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CFU : compte financier unique
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
DPEL : Dotation Particulière relative aux conditions d'Exercice des mandats Locaux
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajouté
FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MWh : mégawattheure
PIB : produit intérieur brut
PLF: Projet de Loi de Finances
REOM: Redevance Enlèvement Ordures Ménagères
ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
TEOM : Taxe Enlèvement Ordures Ménagères
TFPB : Taxe Foncière Propriétés Bâties
TFPNB : Taxe Foncière Propriétés Non Bâties
THLV : Taxe Habitation sur les Logements Vacants
TM : Toulouse Métropole
TRV : Tarifs Réglementés de Vente d'électricité

Fin de la présentation du DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

merci de votre attention

